Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200072734-20240620-05-07-20-06-24-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Département de Loire Atlantique	République Française	
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 20 JUIN 2024 Délibération n° 05-07 20-06-2024	
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 14/06/2024 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 20/06/2024	
Présents: Messieurs: A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames: M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO Absents excusés ayant donné procuration à:	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Procurations : 10 Absent : 1 Nombre de votants : 34 (Le Président n'a pas pris part au vote)	
V. BARILLAU pouvoir à JL. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : M. MÉZARD Secrétaire de séance : C. SACHOT Rapporteur : JL. THAUVIN	
Absents excusés : A. JOGUET		

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE DECHETS

Le compte administratif du budget annexe Déchets fait ressortir les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	5 655 327,35 €	694 993,22 €
DEPENSES	5 611 009,98 €	286 510,39 €
Résultat des sections	44 317,37 €	408 482,83 €
Restes à réaliser recettes	-	77 000,00 €
Restes à réaliser dépenses	-	141 726,70 €

Vu la commission des finances du 5 juin 2024,

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- → DE VOTER le compte administratif 2023 du budget annexe Déchets, tel que présenté,
- ◆ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT Secrétaire de séance Rémy NICOLEAU

Président